

Compte rendu de séance

Séance du 15 Février 2021

Le 15 Février 2021 à 19 heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de M MARCHAND Franck, Maire

Présents : M. MARCHAND Franck, Maire, Mme BAILLET Isabelle, M. BENAYOUN Richard, M. BROSSE François, Mme CHAMBEAU Céline, M. DE GONTAUT BIRON Anne-Charles, Mme DORMEAU Carole, Mme DORMONT Valérie, Mme GAUDARD Danièle, Mme GERAY Sylvie, M. GRENADOU Eric, M. HUGUENIN Thierry, M. LEROY Christian, M. LETELLIER Alain, M. MASSOT Jérôme, Mme MAY Aurélie, M. MERCERON Raphaël, Mme MERILLON Maryse, M. MOULIN Patrick, M. MUSSEAU Dominique, Mme PODSKOCOVA Paulette, M. RENVOISE Dominique, Mme VANBEVER Gwladys

Excusés ayant donné procuration : Mme BARBARY Agathe à M. HUGUENIN Thierry, Mme DAGUET Annie-Claude à M. MARCHAND Franck, Mme DEZE Sandrine à M. BROSSE François, Mme LEROY Emilie à M. BROSSE François, M. ROSSE Alain à M. BENAYOUN Richard

Absent : M. JARDIN Arnaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : 23

Date de la convocation : 08/02/2021

Date d'affichage : 08/02/2021

A été nommé secrétaire : M. GRENADOU Eric

Concernant le compte-rendu de la séance précédente, M BENAYOUN Richard et M HUGUENIN Thierry demandent pourquoi leurs remarques et modifications ne sont pas prises en compte. M le Maire répond que ces remarques et modifications concernent le temps dans les phrases ou les mots employés. Cela n'a donc pas d'incidence sur les délibérations prises. Dès lors, celles-ci ne sont pas prises en compte.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé (23 Pour, 5 contre).

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la désignation d'un correspondant sécurité routière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

SOMMAIRE

- 1 - Désignation d'un correspondant sécurité routière
- 2 - Achat d'une propriété située Le Bouchereau - Saint-Pellerin
- 3 - Choix du prestataire concernant le bail civil sur le pylône de téléphonie mobile situé au lieu-dit "Bois du Buisson - Arrou"
- 4 - Proposition de modifications des horaires des agents des services techniques de la commune
- 5 - Approbation des comptes administratifs 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance
- 6 - Reprise et affectation des résultats 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance
- 7 - Adoption des comptes de gestion 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance
- 8 - Détermination des taux d'imposition 2021
- 9 - Détermination des subventions versées aux associations - année 2021
- 10 - Adoption du budget primitif 2021 du budget général
- 11 - Adoption des budgets primitifs 2021 des budgets annexes: lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance

1 - Désignation d'un correspondant sécurité routière

L'élu « correspondant sécurité routière » est le correspondant privilégié de l'Etat dans les sujets de sécurité routière, il relaye les informations relatives à la sécurité routière, il contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la commune et participe à l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de sécurité routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, M GRENADOU Eric, correspondant sécurité routière.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

2 - Achat d'une propriété située Le Bouchereau - Saint-Pellerin

Monsieur le Maire rappelle le projet relatif à l'acquisition la propriété située, Le Bouchereau à St Pellerin, section 356 ZE (13, 31,32, 33 et 53) et section 115 B (44). Cette acquisition a pour but de proposer à la population de nouveaux services. Le premier bâtiment serait dédié à l'hébergement et offrirait une solution de couchage lors de diverses manifestations. Le deuxième bâtiment serait dédié à la création d'une salle de réception et d'une salle réservée aux associations et/ou d'expositions temporaires.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet entre dans le cadre du Protocole Bourg Centre et entre dans les projets éligibles à la DETR.

Suite à la délibération en date du 28/09/2020, France Domaines a été saisi et a estimé le bien à 285 000€.

Après avoir effectué des visites sur site, Monsieur le Maire propose une offre d'achat à 220 000€.

Monsieur BENAYOUN Richard réitère sa position indiquant son impossibilité de se prononcer comme cela a déjà été évoqué. Il regrette de ne pas avoir pu visiter les lieux. Il s'interroge sur

les recettes potentielles et le fait de ne pas avoir obtenu d'avantages d'informations. Il déclare avoir été condamné à dire non.

M HUGUENIN Thierry souhaite des précisions sur la capacité des salles et du bâtiment d'hébergement.

Monsieur le Maire rappelle le projet et que celui-ci a été évoqué en commissions et au conseil municipal à plusieurs reprises. Une visite a été effectuée avec les adjoints au Maire et les conseillers municipaux ayant une connaissance dans l'entreprise du bâtiment, Monsieur le Maire avait l'intention de proposer à M JARDIN Arnaud de les accompagner mais au vu des relations depuis six mois cela ne s'est pas fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de faire une offre d'achat au propriétaire d'un montant de 220 000€ pour l'acquisition la propriété située, Le Bouchereau à St Pellerin, section 356 ZE (13, 31,32, 33 et 53) et section 115 B (44)
- CONSENT à l'achat de la propriété, citée ci-dessus, si la proposition est acceptée par la propriétaire,
- SOLLICITE auprès de l'Etat une aide constituant la D.E.T.R à hauteur de 20% du coût (soit 44 000€)
- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget 2021
- DECIDE que les actes relatifs à ces opérations seront dressés en l'étude de Maître BARBAS, notaire à Commune nouvelle d'Arrou
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet achat.

A la majorité (pour : 21 contre : 6 abstention : 1)

3 - Choix du prestataire concernant le bail civil sur le pylône de téléphonie mobile situé au lieu-dit "Bois du Buisson - Arrou"

Le 22 novembre 2017, un bail civil a été signé entre la commune et la société TDF afin de consentir à la location une parcelle cadastrée section XW n°24 et XW n°27 sise la commune, lieu-dit « Bois du Buisson – Arrou » pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 22 novembre 2029.

TDF souhaite que cette location soit prolongée dès maintenant. La société VALOCIME se positionne également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de ne pas prendre de décision, pour le moment, concernant le prolongement du bail civil pour le moment et de décliner les offres des deux sociétés.

A la majorité (pour : 27 contre : 0 abstention : 1)

4 - Proposition de modifications des horaires des agents des services techniques de la commune

Monsieur le Maire informe que pour une organisation optimale des services techniques, il est proposé une modification de l'organisation du temps de travail et que cela soit harmonisé pour l'ensemble des agents techniques des ateliers de la commune.

Il est proposé l'organisation suivante à compter du 1^{er} avril 2021 :

En période dite HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars (du lundi au vendredi) :

8h00 – 12h00

13h30 – 16h15

En période dite ETE du 1^{er} avril au 30 septembre (du lundi au vendredi) :

7h00 – 12h00

13h30 – 16h30

Cette organisation donnera droit à 12 jours de RTT par an aux agents.

Les jours de congés et RTT devront être pris en journée pleine. Deux semaines consécutives, minimum, de vacances l'été devront être prises sur la période du 01/06 au 31/08.

Le ratio de présence des agents techniques est fixé à 66% (soit 4 agents absents en même temps au maximum).

Le conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition et le dossier sera transmis au comité technique du Centre de Gestion avant application.

M HUGUENIN Thierry demande ce qui justifie les différences d'horaires entre l'été et l'hiver. Monsieur le Maire répond que cela est justifié par la tonte et l'arrosage qui occasionne un surcroît de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de modification des horaires des agents des services techniques de la commune à compter du 1^{er} avril 2021
- CHARGE Monsieur le Maire de proposer cette modification d'organisation du temps de travail au Comité technique du Centre de Gestion.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

5 - Approbation des comptes administratifs 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance

Monsieur le Maire quitte la salle, lors du vote des comptes administratifs pour lesquels il a été ordonnateur en 2020.

Paulette PODSKOCOVA, doyenne, prend la présidence pour l'approbation des 4 comptes administratifs.

Le conseil municipal examine les comptes administratifs 2020 qui s'établissent ainsi :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

- Dépenses : 4 023 017,68 €
- Recettes : 3 614 288,00€
 - o Déficit de clôture : 408 729,68 €
 - o Résultat cumulé : + 1 195 220,92 €

Investissement

- Dépenses : 1 765 970,54 €
- Recettes : 1 427 567,98 €
 - o Déficit de clôture : 338 402,56 €

o Résultat cumulé : 31 559,78 €

Restes à réaliser :

– Dépenses : 814 914,00 €

– Recettes : 416 386,00 €

o Déficit des restes à réaliser : 398 528,00 €

Besoin de financement : 366 968,22 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU VAL DE L'YERRE

Fonctionnement

– Dépenses : 2 365,20 €

– Recettes : 1 182,60 €

o Déficit de clôture : 1 182,60€

o Résultat cumulé : - 11 717,95 €

Investissement

– Dépenses : 3 000,00 €

– Recettes : 0 €

o Déficit de clôture : 3 000,00 €

o Résultat cumulé : - 208 498,50 €

Restes à réaliser :

– Dépenses : 0,00 €

– Recettes : 0,00 €

Besoin de financement : 0,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Fonctionnement

– Dépenses : 195 715,58 €

– Recettes : 196 156,47 €

o Excédent de clôture : 440,89 €

o Résultat cumulé : + 64 996,02 €

Investissement

– Dépenses : 9 529,22 €

– Recettes : 28 853,66 €

o Excédent de clôture : 19 324,44 €

o Résultat cumulé : + 47 123,02 €

Restes à réaliser :

– Dépenses : 0 €

– Recettes : 0 €

Besoin de financement : 0 €

BUDGET ANNEXE ENFANCE

Fonctionnement

- Dépenses : 648 628,92 €
- Recettes : 587 489,66 €
 - o Déficit de clôture : 61 139,26 €
 - o Résultat cumulé : + 63 618,72 €

Investissement

- Dépenses : 336 264,19 €
- Recettes : 248 881,59 €
 - o Déficit de clôture : 87 382,60 €
 - o Résultat cumulé : - 66 054,29 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 41 500,00 €
- Recettes : 115 049,00 €
 - o Excédent des restes à réaliser : 73 549,00 €

Besoin de financement : 0,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire en exercice, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces comptes administratifs 2020.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Reprise et affectation des résultats 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constatant les résultats suivants des comptes administratifs de l'exercice 2020 ci-dessous,

- **Affectation des résultats pour le budget général**
- **Affectation des résultats pour le budget annexe lotissement**
- **Affectation des résultats pour le budget annexe transport**
- **Affectation des résultats pour le budget annexe enfance**

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit (tableaux ci-dessous) :

Budget général

**AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020**

<u>INVESTISSEMENT</u>

RECETTES	1 427 567,98 €
DEPENSES	1 765 970,54 €
RESULTAT 2020	-338 402,56 €
RESULTAT 2019 REPORTÉ	369 962,34 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Investissement	31 559,78 €

Restes à réaliser dépenses	814 914,00 €
Restes à réaliser recettes	416 386,00 €
Déficit des RAR	-398 528,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	3 614 288,00 €
DEPENSES	4 023 017,68 €
RESULTAT 2020	-408 729,68 €
RESULTAT 2019 REPORTÉ	1 603 950,60 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Fonctionnement	1 195 220,92 €

Affectation obligatoire (besoin de financement) (DEFICIT D'INVESTISSEMENT + RAR)	-366 968,22 €
Affectation complémentaire	0,00 €
AFFECTATION TOTALE AU 1068	-366 968,22 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT ART 002	828 252,70 €

Budget annexe lotissement

**AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020**

<u>INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	0,00 €
DEPENSES	3 000,00 €
RESULTAT 2020	-3 000,00 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-205 498,50 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Investissement	-208 498,50 €

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Déficit des RAR	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	1 182,60 €
DEPENSES	2 365,20 €
RESULTAT 2020	-1 182,60 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-10 535,35 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Fonctionnement	-11 717,95 €

Affectation obligatoire (besoin de financement) (DEFICIT D'INVESTISSEMENT + RAR)	0,00 €
Affectation complémentaire	0,00 €
AFFECTATION TOTALE AU 1068	0,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT ART 002	-11 717,95 €

Budget annexe Transport

**AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET TRANSPORT
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020**

<u>INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	28 853,66€
DEPENSES	9 529,22€
RESULTAT 2020 - EXCEDENT	19 324,44 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	27 798,58 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Investissement	47 123,02 €

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Déficit des RAR	<u>0,00 €</u>

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	196 156,47 €
DEPENSES	195 715,58 €
RESULTAT 2020 - EXCEDENT	440,89 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	64 555,13 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Fonctionnement	64 996,02 €

Affectation obligatoire (besoin de financement) (DEFICIT D'INVESTISSEMENT + RAR)	0,00 €
Affectation complémentaire	0,00 €
AFFECTATION TOTALE AU 1068	0,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT ART 002	64 996,02 €

**Budget annexe garderie cantine périscolaire - enfance
AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ENFANCE
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020**

<u>INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	248 881,59 €
DEPENSES	336 264,19 €
RESULTAT 2020 - DEFICIT	-87 382,60 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	21 328,31 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Investissement	-66 054,29 €

Restes à réaliser dépenses	41 500,00 €
Restes à réaliser recettes	115 049,00 €
Excédent des RAR	73 549,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
RECETTES	587 489,66 €
DEPENSES	648 628,92€
RESULTAT 2020 - DEFICIT	-61 139,26 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	124 757,98 €
RESULTAT 2020 CUMULÉ Fonctionnement	63 618,72 €

Affectation obligatoire (besoin de financement) (DEFICIT D'INVESTISSEMENT + RAR)	0,00 €
Affectation complémentaire	0,00 €
AFFECTATION TOTALE AU 1068	0,00 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT ART 002	63 618,72 €

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

7 - Adoption des comptes de gestion 2020 : budget général, lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 suivants :

- Compte de gestion 2020 budget général
- Compte de gestion 2020 budget annexe lotissement
- Compte de gestion 2020 budget annexe transport
- Compte de gestion 2020 budget annexe enfance

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Détermination des taux d'imposition 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379 ; 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 525 103€, (le produit 2020 a été reconduit pour 2021 car non destinataire à ce jour de l'état 1259),

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements sur la commune,

Vu la délibération n°2017/47 du 24 février 2017 sur l'harmonisation fiscale des abattements de taxe d'habitation et des taux de fiscalités applicables au 1^{er} janvier 2017 sur une durée de 12 ans,

Considérant la réforme de la taxe d'habitation qui stipule que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus une recette pour les communes, le conseil municipal ne doit pas s'exprimer sur le vote du taux de la taxe d'habitation,

Considérant la réforme de la taxe d'habitation qui stipule que la part du foncier bâti du Département ira aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et que le taux de référence pour le vote de la taxe sur le foncier bâti sera égal à : Taux communal + taux départemental votés en n-1,

Considérant que le taux départemental n-1 est de 20,22%,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 (application du lissage par la suite pour les 6 communes historiques sur 12 ans) soit (hors lissage) :

- taxe foncière (bâti) : 40,57 % (20,35 % + 20,22 %)
- taxe foncière (non bâti) : 41,67 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

9 - Détermination des subventions versées aux associations - année 2021

Madame l'Adjointe au Maire, Carole DORMEAU, expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations et examinés.

Il est rappelé aux membres du conseil que les dossiers ont été examinés après le dépôt par chaque association du dossier-type de demande de subvention avec les pièces à joindre obligatoirement.

Il est proposé d'attribuer et de verser les subventions suivantes pour l'année 2021 :

	Nom de l'Association	Montant attribué en 2021
1	Comité des fêtes d'ARROU	300,00 €
2	Compagnie d'Arc d'ARROU	1 500,00 €
3	Culture et Loisirs d'ARROU	1 300,00 €
4	L'harmonie l'Union d'ARROU	2 000,00 €
5	Comité du Jumelage Arrou	0,00 €
6	Entente Sportive ARROU, COURTALAIN, CHATILLON	3 000,00 €
7	Association des parents d'élèves de l'école St Joseph	500,00 €
8	Association des A.C. - P.G. Arrou	270,00 €
9	APE des écoles publiques Arrou	500,00 €
10	A.C.I.A. d'ARROU	600,00 €
11	Gymnastique volontaire	560,00 €
12	Arrou Pétanque	400,00 €
13	Amicale culturelle et artistique St Joseph	350,00 €
14	Tennis Club d'ARROU	1 600,00 €
15	Aux Doigts de Fée	0,00 €
16	Association Sportive et Culturelle d'ARROU-ASCA	1 500,00 €
17	Club de l'Amitié Arrou	250,00 €
18	Country dance des trois rivières	100,00 €
19	Vaincre les maladies Lysosomales	200,00 €
20	Les amateurs de tarot	0,00 €
21	Nouvelle amicale des Sapeurs-Pompiers d'ARROU	0,00 €
22	Club Bouliste d'ARROU	200,00 €
23	Jeunes-Pompiers d'ARROU	500,00 €
24	Les Troubadours de la joie	0,00 €
25	Badminton ARROU détente	0,00 €
26	Nos félins concitoyens d'ARROU	400,00 €
27	A travers champs	200,00 €
28	Association DIEGO Simplement Différent	200,00 €
29	Amicale des chasseurs d'Arrou	150,00 €

30	AB Animations BOISGASSON	200,00 €
31	Amicale l'Espérance Langey	200,00 €
32	Amicale sapeurs-pompiers Langey	0,00 €
33	Club amitié de Langey	200,00 €
34	Atelier créatif Courtalain	200,00 €
35	Club informatique de Courtalain	200,00 €
36	Club des Sports Courtalain	0,00 €
37	Comité des fêtes Courtalain	0,00 €
38	Amicale sapeurs-pompiers - Courtalain	0,00 €
39	MATOUS ET MINETTES - Courtalain	300,00 €
40	AAPPMA La Tanche	500,00 €
41	Club de l'Amitié de Châtillon	160,00 €
42	Amicale des Sapeurs-Pompiers Chatillon	1 500,00 €
43	Fête d'été Châtillon	160,00 €
44	Coopérative scolaire ADOCCE28 - Chatillon	0,00 €
45	Société AC -APG Châtillon en dunois	270,00 €
46	Association les Agri Cool - Chatillon	0,00 €
47	Association on s'marre- Chatillon	0,00 €
48	APE de Châtillon	500,00 €
49	Lire bien lire mieux lire plus Chatillon	500,00 €
50	Association Mam'ours Chatillon	200,00 €
51	Le petit Cheyenne Chatillon	200,00 €
52	EMANUELLE 28 - Chatillon	200,00 €
53	GIC CHATILONNAIS	150,00 €
54	Comité des fêtes Saint Pellerin	1 200,00 €
55	APE Les Petits Artistes	500,00 €
56	Loisir Dynamic St Pellerinoise	400,00 €
57	Croix rouge Française	100,00 €
58	Campus des métiers et artisanat 2 X 80 €	160,00 €
59	Amicale des donateurs de Sang	100,00 €
60	Maison Familiale de BEAUMONT 2 x 80 €	160,00 €
61	Souvenir Français	100,00 €
62	Amicale du personnel des CN Arrou et Cloyes	520,00 €
63	Radio INTENSITE	100,00 €
	Mise en réserve	3 000,00 €
	TOTAL :	28 560,00 €

M HUGUENIN Thierry demande si des variations sont à noter. Madame l'Adjointe au Maire précise que le Tennis Club d'Arrou s'est vu attribuer une subvention exceptionnelle pour 2021 en raison de la réfection du bardage du club house qui est un bâtiment communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 28 560,00 euros, répartie comme indiqué ci-dessus,

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif aux subventions accordées.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstention : 1)

10 - Adoption du budget primitif 2021 du budget général

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 janvier 2021,
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable au budget principal,
Vu l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, assortissant les documents budgétaires d'une note de présentation brève et synthétique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1er février 2021,
Vu l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,
Vu la note de présentation, ci-jointe, qui expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, le budget primitif du **budget général – Commune nouvelle d'Arrou** arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 140 170,10 €	4 140 170,10 €
Section d'investissement	1 845 927,50 €	1 845 927,50 €
TOTAL	5 986 097,60 €	5 986 097,60 €

A la majorité (pour : 22 contre : 6 abstention : 0)

11 - Adoption des budgets primitifs 2021 des budgets annexes: lotissement du Val de l'Yerre, transport, enfance

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2021 arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 26 janvier 2021,
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux budgets annexes enfance, transport et lotissement,
Vu l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, assortissant les documents budgétaires d'une note de présentation brève et synthétique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1^e février 2021,
Vu l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2021,
Vu les projets de budgets primitifs 2021,
Vu la note de présentation, ci-jointe, qui expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le budget primitif du **budget annexe – enfance Commune nouvelle d'Arrou** arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	659 584,31 €	659 584,31 €
Section d'investissement	235 544,00 €	235 544,00 €
TOTAL	895 128,31 €	895 128,31 €

- APPROUVE, le budget primitif du **budget annexe – transport scolaire Commune nouvelle d'Arrou** arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	216 854,00 €	216 854,00 €
Section d'investissement	228 143,02 €	228 143,02 €
TOTAL	444 997,02 €	444 997,02 €

- APPROUVE, le budget primitif du **budget annexe – lotissement du Val de l'Yerre Commune nouvelle d'Arrou** arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	247 822,45 €	247 822,45 €
Section d'investissement	233 998,50 €	233 998,50 €
TOTAL	481 820,95 €	481 820,95 €

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire informe de l'inauguration de l'arrivée de la fibre qui se déroule le 16 février 2021.

Monsieur HUGUENIN Thierry :

- demande si un rappel peut être effectué informant que les containers poubelles doivent être sortis la veille au soir et rentrés dès que le ramassage a été effectué. Monsieur le Maire indique que des rappels réguliers sont faits et que les fautifs seront rappelés à l'ordre.

- demande si l'hôtel Montmorency sera acquis au même titre que le moulin de Bouchereau. Monsieur le Maire indique que cela a été proposé au conseil municipal historique de Courtalain qui l'avait refusé. Monsieur le Maire indique que cela pourrait être envisageable dans les années à venir si un projet concret se présente.

- demande si une piste cyclable est envisagée entre Courtalain et Arrou. Monsieur le Maire indique qu'il existe déjà un chemin qui demande à être valorisé. Une étude des pistes cyclables pourra être envisagée dans les années à venir.

- demande si la SAUR a donné suite aux bruits d'eau dans le regard cité à la séance du conseil municipal précédente. Monsieur le Maire répond que la SAUR a pris en compte ce problème (réponse par mail) et en recherche l'origine.

Mme PODSKOCOVA Paulette remercie les personnes qui ont participé au Téléthon et indique que l'association « Loisirs Dynamic Pellerinoise » organisera le 21 mars 2021 la « Marche du Cœur ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

En mairie, le 22/02/2021
Le Maire
Franck MARCHAND